

## I - PRESENTATION DE L'IDETCOM

L'Institut du **Droit de l'Espace, des Territoires et des Communications (IDETCOM)**, regroupe une équipe de recherche rattachée à la Faculté de Droit de l'Université des sciences sociales de Toulouse. L'Institut accueille à titre principal les doctorants issus des Masters Recherche Droit des médias, Droit des communications électroniques et de l'Internet, et Droit Public. Son activité est également en symbiose avec celle des Masters Recherche et Professionnel spécialisés dans le domaine du droit de la communication, ainsi que des Masters Droit des médias et Droit des communications électroniques mais aussi du Master Administration et Gestion de la Communication.

Sa structure obéit à une logique fédérative, regroupant trois équipes travaillant dans plusieurs champs disciplinaires complémentaires :

\* **Le Centre d'études et de recherches en droit de la communication (CERDCOM)**, sous la direction de Serge REGOURD.

\* **Le Centre d'études et de recherches sur les collectivités locales (CERCOL)**, sous la direction de Joseph CARLES.

\* **Le Centre d'études et de recherches sur le droit de l'espace (CERDES)**, axé sur le droit aérien et spatial, sous la direction de Pierre-Marie MARTIN et Vincent GRELLIERE.

\*.Une quatrième composante, l'**Institut d'études Internationales et de Développement (IEID)**, associée à l'IDETCOM, est dirigée par Lucien RAPP. L'IEID est engagé dans différents programmes de recherches, de caractère pluridisciplinaire (associant le plus souvent des juristes, des économistes, des gestionnaires et des ingénieurs), correspondant à plusieurs domaines de spécialité :

- les télécommunications et les nouvelles techniques de l'information et de la communication (incluant le câble et les satellites)
- le développement et la coopération technique internationale
- le tourisme international.

**En droit de la communication, l'IDETCOM s'intéresse** au statut juridique des divers secteurs de la communication audiovisuelle, télécommunications et communications électroniques, presse écrite, droit de la propriété intellectuelle, droit du multimédia et des nouveaux réseaux, déréglementation de l'audiovisuel et des télécoms, droit européen de la communication, les rapports du droit, de l'économie et de la technologie dans les secteurs concernés. Ce domaine prévalent s'est de plus en plus nettement ouvert au Droit de la culture et aux problématiques interdépendantes de la communication et de la culture.

**En droit des collectivités locales, le laboratoire traite de** la décentralisation, des rapports avec le pouvoir central, des finances locales, des services publics locaux, de la domanialité, de la communication des collectivités locales et de la gestion locale.

**En droit spatial, l'axe de recherche s'articule autour de** la déréglementation des télécommunications spatiales, des problèmes juridiques découlant des activités de télédétection, de la protection juridique des données de télédétection spatiale, de la réglementation de la télévision directe par satellite, des contrats de lancement de satellites, des assurances spatiales et de la politique spatiale européenne.

En droit aérien, l'IDETCOM traite de la responsabilité du transporteur aérien, de la vente des aéronefs, de la responsabilité du constructeur aérien, de l'affrètement aérien, de la déréglementation du transport aérien et de la gestion des transports...

## II - PRESENTATION DU GRALE

Le Groupement de recherches sur l'administration locale en Europe (GRALE) qui demeure rattaché au CNRS, mais qui est fondé sur un contrat de quatre ans, renouvelable, associant au CNRS des institutions ou entreprises :

- Le Secrétariat général du comité interministériel des villes ;
- Le Ministère de l'Intérieur ;
- L'université de Paris-I Panthéon-Sorbonne
- L'université de Lille-II Droit et Santé
- L'université de Reims Champagne-Ardennes
- L'Institut d'Etudes politiques d'Aix en Provence

---

### UN PARTENARIAT POUR LA RECHERCHE

Ensemble, ces partenaires apportent au GRALE les moyens nécessaires à son fonctionnement et à ses actions, et définissent ses orientations.

Les partenaires partagent la conviction que le développement de la recherche est nécessaire à une meilleure connaissance des processus socio-politiques et économiques locaux, de l'action publique territorialisée et des problèmes juridiques qu'ils soulèvent.

Leur coopération avec les chercheurs aidera ces derniers à identifier plus rapidement les problèmes nouveaux et en facilitera l'étude. La recherche est en effet indispensable au renouvellement de la capacité d'expertise ; si elle ne s'alimente pas d'une recherche créative l'expertise se périmera rapidement.

Le GRALE se donne donc pour mission de promouvoir des recherches, sur la base d'un programme pluridisciplinaire. Les opérations de recherche qui bénéficient du soutien du GRALE seront évaluées par les sections compétentes du Comité National de la Recherche Scientifique.

Fondé par un contrat entre les partenaires, le groupement d'intérêt scientifique trouve sa raison d'être dans le réseau dense et diversifié des équipes de recherche ou associations scientifiques des diverses disciplines qu'il contribue à entretenir et à stabiliser. La liste, n'en est d'ailleurs pas close.

Elles trouvent dans le GRALE de nouvelles opportunités de développer ou de renouveler leur activité scientifique.

---

### LES INSTANCES

Le contrat établit trois organes qui assurent le fonctionnement du GRALE :

#### **Conseil d'orientation**

qui est l'instance commune de décision, réunissant les représentants des partenaires et présidé par le directeur adjoint de l'Institut des Sciences de l'Homme et de la Société du CNRS

#### **Conseil scientifique**

composé de douze membres ; il est chargé de préparer les programmes scientifiques, les modalités de leur mise en oeuvre et d'examiner les propositions ; ses membres sont désignés par le Conseil d'Orientation parmi les professeurs et les chercheurs des équipes du réseau , après avis du Comité National de la Recherche scientifique.

Son président est le professeur Jean-Claude Némery, Directeur du Centre de Recherche sur la Décentralisation Territoriale de l'université de Reims Champagne-Ardennes.

### **Deux Directeurs**

- Le professeur **Gérard Marcou**, professeur agrégé de droit public à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne
- Le professeur Géraldine Chavrier, professeur agrégé de droit public à l'université Paris-I - Panthéon-Sorbonne.